



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2015**

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - Marie-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD
Joël GROSJEAN - Denis BERTHOUD - Chantal COURDIOUX - Dominique DASSONVILLE - Valérie TARDY -
Jean-Marc TRAHAND

Convoqués en séance ordinaire le 04 septembre 2015 à 20 h 00.

Excusés ayant donné pouvoir : Roland SCHULTZ à Joël GROSJEAN - Patrick LYOT à J-Marc TRAHAND -
Pierre-Yves FICHET à Denis BERTHOUD - Christiane CLAUDE à Christiane DUVERNAY.

Absent excusé : Thibaut FOUGERAS

Désignation d'un secrétaire de séance : J-Jacques GATEAUD

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 03/07/2015, le conseil délibère.

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance.

1. **Gestion des Ressources Humaines :**
 - Création et suppression de postes
 - Fixation du taux de promotion pour les avancements de grade
 - Indemnité pour les élections départementales 2015
2. **Gestion financière**
 - Décision modificative - Budget communal 2015
 - Décision modificative - Budget Gîte de Domange 2015
3. **Gestion forestière / Viticole**
 - Destination des coupes 2016
 - Fixation de la taxe pour les affouages
 - Proposition de baux viticoles
4. **Renouvellement du bail avec la Société de Chasse**
5. **Bilan garderie périscolaire 2014/2015**
6. **SIVOM de Lugny à vocation hydraulique Mouge : modification des statuts**
7. **Devis**
8. **Informations diverses**

1^{ER} POINT : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- **Création et suppression de postes**

Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

La création d'un emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2015,

Filière : animation,

Grade : adjoint d'animation de 2^{ème} classe : ancien effectif 1 / **nouvel effectif 0**

Grade : adjoint d'animation de 1^{ère} classe : ancien effectif 0 / **nouvel effectif 1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adopter les modifications du tableau des effectifs ainsi proposés.

- **Fixation du taux de promotion pour les avancements de grade**

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit :

Le taux de promotion applicable au sein de la collectivité à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur est fixé à : 100 %.

Exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE d'adopter le taux ainsi proposé.

- **Indemnité pour les élections départementales 2015**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'État a alloué une participation aux dépenses liées aux élections départementales (scrutins des 22 et 29 mars 2015) pour un montant total de 221.06 €.

Traditionnellement, cette somme est redistribuée aux agents au titre d'indemnisation pour travail supplémentaire.

Considérant que Mademoiselle Catherine BURNOT, rédacteur, a participé à l'organisation de ces élections en dehors de ses heures de service,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer la totalité de cette somme à Mlle BURNOT.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE la proposition de Mme le Maire.

2^{ème} POINT : GESTION FINANCIÈRE

Décision modificative n° 02 - BUDGET COMMUNAL 2015 - Virement de crédits

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget communal 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme le Maire à procéder à l'opération comptable suivante : Dépenses d'investissement : c/1641 + 131 € - c/020 - 131 €

Décision Modificative n° 01 - BUDGET GITE DE DOMANGE - Virement de crédits

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget annexe Gîte de Domange 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme le Maire à procéder à l'opération comptable suivante : Dépenses de fonctionnement : c/66111 + 1 € - c/022 - 1 €

3^{ème} POINT : GESTION FORESTIÈRE / VITICOLE

La parole est donnée à M. BERTHOUD.

- Destination des coupes 2016

Exposé entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

DÉCIDE la destination des coupes réglées de la forêt communales inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2016 comme suit :

- La vente par les soins de l'ONF des coupes n° 23 et 24, 63 et 64, 82 et 83 en 2016

- La délivrance totale en 2016 du taillis, des houppiers et petites futaies de la parcelle 81 aux affouagistes

ACCEPTÉ sur son territoire communal relevant du régime forestier, le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

DÉLAIS À RESPECTER DANS LES COUPES AFFOUAGÈRES

- Abattage du taillis et des petites futaies le 15 avril 2016,

- Vidange du taillis et des petites futaies le 15 octobre 2016.

- Fixation de la taxe d'affouage

Sur proposition de la commission « Bois et Forêt », Mme le Maire propose d'augmenter la taxe d'affouages pour 2016.

Exposé entendu, le Conseil à l'unanimité, après en avoir délibéré FIXE à 50 € (cinquante euros) la taxe d'affouage par foyer pour l'année 2016 pour des lots d'environ 800 m² - parcelle n° 81 au Bois de la Roche.

- Proposition de baux viticoles

1. Location des parcelles viticoles lieu-dit « Mialou » - section B n° 734

Ledit bail arrivera à échéance au 11/11/2016. Le préavis de sorti de bail (18 mois avant l'expiration du contrat) n'a pas été donné par le locataire actuel, M. GRANDJEAN à Azé. Le bail serait donc reconduit pour une durée de 9 ans.

Cependant, l'âge de la retraite arrivant, M. GRANDJEAN souhaiterait installer son fils sur un bail d'une durée plus importante et arracher les plants sur une superficie de 2 hectares (la plantation très âgée se compose de 1ha 50 de Mâcon Rouge et 0 ha 62 de Bourgogne Rouge - cépage Gamay et Pinot Noir) avec un nombre de manquants très importants.

Il propose de replanter au printemps 2017 en cépage Chardonnay pour 1ha 50 et en Aligoté pour 0 ha 50.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, DONNE un accord de principe pour l'arrachage en totalité des ceps de la parcelle B n° 734 - Un courrier sera adressé dans ce sens à M. GRANDJEAN et DIT que les modalités du nouveau bail seront à préciser ultérieurement avec la commission en charge des affaires viticoles.

2. Location des parcelles viticoles lieu-dit « En Vernayes »

M. BERTHOUD rappelle l'affaire consistant à donner en location des parcelles viticoles. Cela consiste :

Pour les parties plantées :

Pour MARGOTIN Lionel : Partie plantée pour 5082 m² (Mâcon Blanc Village) - N° 360 après bornage

Pour LATUILLIÈRE Rémi : Partie plantée pour 5228 m² Mâcon Blanc Village) - 359 après bornage

Pour LATUILLIÈRE Nicolas : Partie plantée pour 3994 m² (Mâcon Blanc Village) - parcelle H N° 295

Pour les parties à planter :

Pour MARGOTIN Lionel : Partie à planter pour **5000 m²** (en Mâcon Blanc Village) - **N° 362 après bornage.**

Pour LATUILLIÈRE Rémi : Partie à planter pour **5000 m²** (en Mâcon Blanc Village) - 500 m² non plantable (mur de clôture à conserver)- **N° 361 après bornage**

Pour LATUILLIÈRE Nicolas : Partie à planter pour **6508 m²** (en Mâcon Blanc Village) - parcelle H **n° 295**

Exposé entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de louer à bail de longue durée (25 années consécutives) à :

M. MARGOTIN Lionel 84 route de Mâcon à Igé - 71960

- Parcelle H n° 360 plantée en totalité en Macon Blanc Village pour 5082 m²

- Parcelle H n° 362 à planter en totalité en Macon Blanc Village pour 5000 m²

M. LATUILLIÈRE Rémi 1078 route de Créaut à Igé - 71960

- Parcelle H n° 359 plantée en Macon Blanc Village pour 5228 m²

- Parcelle H n° 361 à planter en Macon Blanc Village pour 5000 m²

M. LATUILLIÈRE Nicolas 49 place du Souvenir à Igé - 71960

- Parcelle H n° 295 : une partie plantée en Macon Blanc Village pour 3994 m² et une partie à planter en Macon Blanc Village pour 6508 m²

- **FIXE** les modalités des baux comme suit :

o Les locations prendront effet au 11 novembre 2015,

o Les frais de baux seront à la charge des preneurs,

o Les frais de plantation et de préparation des terrains resteront à la charge des preneurs.

o Concernant les fermages :

▪ Pour les surfaces plantées : loyer sur la base annuelle de 10 hectolitres de Macon Blanc Village par hectare à compter du 11 novembre 2016,

▪ Pour les surfaces dites à planter : loyer sur la base annuelle de 100 € l'hectare tant que la plantation n'est pas réalisée. Une fois la plantation réalisée et jusqu'à la 5^{ème} récolte incluse, le loyer annuel sera calculé sur la base de 100 €/l'hectare. Puis, **à compter de la 6^{ème} récolte**, sur la base annuelle de 7.5 hectolitres de Macon Blanc Village par hectare. Ce premier fermage ne sera exigible qu'un an après la 6^{ème} récolte.

- **AUTORISE** le Maire à signer les baux à venir qui seront rédigés par l'étude de Maître CHATELOT-FAVRE TAYLAZ à Lugny - 71260

- **Domage causé sur une parcelle forestière**

Mme le Maire fait part à l'assemblée d'un dommage causé par un tiers sur une parcelle forestière.

L'affaire est suivie par l'ONF et le contrevenant sera reçu par l'agent ONF et Mme le Maire. Le conseil municipal en sera tenu informé.

4^{ème} POINT : RENOUELEMENT DU BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Mme le Maire informe l'assemblée que l'acte de location du droit de chasse sur les terrains communaux a expiré le 30 juin 2015 et propose de renouveler le bail amiable avec la Société de Chasse « L'AURORE » dont le siège est à IGÉ.

Exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE de louer à nouveau à l'amiable à la Société de Chasse « L'AURORE » le droit de chasse sur les terrains communaux au prix annuel de 500 euros (cinq cents euros),

5^{ème} POINT : BILAN GARDERIE 2014-2015

Madame le Maire présente le bilan de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2014/2015, à savoir : 66 enfants inscrits représentant 45 familles.

Total RECETTES : **13 658.50 €**

Total DÉPENSES : **14 493.66 € D'où un déficit de 835.16 €**

Elle informe l'assemblée que pour l'année 2013-2014, le résultat du service était excédentaire (+ 253.97 €).

Elle propose de ne pas augmenter les tarifs pour la garderie. Accord à l'unanimité.

Pour les années à venir et si le déficit se confirme, il sera envisagé de revoir la tarification du service garderie périscolaire.

6^{ème} POINT : SIVOM de LUGNY : MODIFICATION DES STATUTS

Mme le Maire informe l'assemblée d'un courrier électronique reçu en date du 10 juillet 2015 de M. le Président du SIVOM de Lugny concernant les nouveaux statuts du syndicat et rappelle que la Commune d'Igé a adhéré au syndicat uniquement pour la vocation hydraulique Mouge par délibération en date du 09 novembre 2012.

La Préfecture de Saône-et-Loire n'a pas validé certaines délibérations prises suite à la réunion du Comité Syndical du 17/11/2014. Les services préfectoraux souhaitent que les modifications soient intégrées dans les nouveaux statuts. Il convient donc de retirer les délibérations ci-après :

- Changement du siège social du Syndicat,
- Modification de la rédaction compétence « dépenses d'investissement et de fonctionnement du collège » (non concerné par la commune d'Igé),
- Régularisation prise de compétence Rased (non concerné par la commune d'Igé)
- Retrait compétence Charte (non concerné par la commune d'Igé)

Exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité, RETIRE les délibérations énumérées ci-dessus à la demande de la Préfecture et APPROUVE les nouveaux statuts.

7^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- Outillage pour le service technique : devis MACON QUINCALLERIE pour 1 397.64 € TTC - Accord à l'unanimité.
- Nivelage de la plate-forme vers le stade : 2 devis - SARL GREUZARD pour 2 616 € TTC et ETS CORTAMBERT pour 5 940.90 € - Accord à l'unanimité pour la SARL GREUZARD.
- Sondage sur le plafond et les corniches intérieures de l'église St Germain (suite à constat fissures) : devis de la SARL SIDRE pour 1 290 € - Accord à l'unanimité.
- Dans le cadre de l'ASA, reprise d'un chemin rural conformément à son tracé cadastral : devis de l'entreprise ETS pour 9 414.61 € TTC - Accord à l'unanimité.

8^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- ⇒ Plan de relance du Conseil Départemental : aide à l'investissement des projets communaux.
Un dossier de demande d'aide a été déposé auprès des services départementaux pour des travaux d'accessibilité des trottoirs du centre bourg (montant estimatif des travaux 18 000 € HT).
- ⇒ Divers travaux de voirie
*Les travaux de la réfection de la partie roulante de l'Impasse de la Fontaine Rabot ainsi que la pose de pavés devant l'impluvium sont terminés.
*Plusieurs marquages au sol ont été refaits.
*Un marquage pour stationnement non autorisé Rue de la Tuilerie entre les numéros 86 et 113 sera à prévoir.
- ⇒ L'Association des Maires de France (AMF) a décidé d'engager une journée nationale d'action le 19 septembre 2015 contre la baisse des dotations de l'Etat. Concernant notre département, l'Association des Maires de Saône-et-Loire a proposé aux maires de se réunir devant la préfecture le jour dit à 11 h 00. La commune d'Igé sera représentée. Par ailleurs, l'AMF propose aux conseils municipaux, d'acter une motion de soutien à l'action afin d'alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.
Exposé entendu, à l'unanimité, le conseil municipal, DECIDE d'adopter ladite motion.
- ⇒ Mme le Maire informe l'assemblée d'un courriel reçu en date du 18 août 2015 informant les communes de Saône-et-Loire d'un projet de délocalisation à Chalon-sur-Saône du centre de médecine physique et de réadaptation de Mardor, situé sur la commune de Couches et appartenant à La Croix Rouge française.
- ⇒ Demande d'autorisation pour la création d'un accès donnant sur la Rue de la Tour Mailly.
La commission Voirie se réunira le lundi 21 septembre 2015 à 18 h 30 en Mairie pour étudier cette requête.
- ⇒ Dossier d'information pour l'installation de radiotéléphonie mobile FREE - antenne en Mialou
Mme le Maire rappelle aux membres présents que la Commune a conclu un bail de location avec la FPS TOWERS pour une durée de 12 ans à compter du 23 février 2015 (régularisation de la convention initiale).
Cette occupation du domaine public concerne le site « En Mialou » où est implanté le pylône radiotéléphonique.
En contrepartie de la mise à disposition des emplacements, la FPS TOWERS verse à la commune d'Igé une redevance annuelle de 3092.02 € (indexation sur la base de IRL T3 à compter du 1^{er} janvier 2015).
Le 20 août 2015, la commune d'Igé a reçu un dossier l'informant que Free Mobile projette d'installer ses équipements sur l'antenne afin de développer et d'exploiter son réseau 3G/4G.
Après avoir pris connaissance du dossier, il est décidé d'adresser un courrier au propriétaire de l'antenne, FPS TOWERS, pour une renégociation de la redevance annuelle.
- ⇒ Médaille d'honneur communale - promotion du 1^{er} janvier 2016
Les élus et anciens élus des communes ainsi que les agents des collectivités territoriales peuvent obtenir cette distinction. Contribution principale d'attribution : détenir une ancienneté de 20, 30 ou 35 années.
- ⇒ Demande de la Cave Coopérative d'Igé pour un échange de parcelles en vue de l'extension de leur activité. Le conseil ne s'y oppose pas (M. BERTHOUD ne prend pas part au vote étant partie prenante). Ce point sera développé lors d'un prochain conseil municipal (en attente d'un courrier explicatif de la Cave Coopérative).

⇒ Une réflexion est à mener sur la construction des ateliers municipaux. L'ensemble des conseillers municipaux se réunira prochainement pour débattre de ce dossier.

⇒ Réunion publique organisée conjointement avec l'Agence Technique Départementale le mercredi 04 novembre 2015 à 18 h 30 à la salle polyvalente.

Thème abordé : La transition énergétique : une priorité pour nos territoires ! Comprendre et s'organiser

⇒ Cité 71 aura lieu à Chalon/Saône les 17 et 18 septembre 2015. Chacun a reçu un programme.

⇒ Le contrôle des extincteurs aura lieu lundi 21 septembre 2015 en matinée. Lieu de rendez-vous : sous l'auvent du Cyber.

⇒ La date pour les Vœux du Maire est fixée au 08 janvier 2016 à la salle polyvalente.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 H 25.

**Les prochains conseils municipaux auront lieu
les vendredis 30 octobre 2015 et 11 décembre 2015 à 20 h 00.**

Affichage le 16/09/2015